



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE SEEZ
1 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
73700 SEEZ
04.79.41.00.54
administratif@seez.fr

SIRET : 217 302 850 00011

Représentée par le Maire en exercice, Monsieur Lionel ARPIN

B - Identification du titulaire du marché public

CENTRE HOSPITALIER DE BOURG SAINT-MAURICE
Rue du Nantet
BP 11
73704 BOURG SAINT-MAURICE Cedex
04.79.41.79.79

Marches-publics@ch-bsm.fr

SIRET : 267 300 069 00015

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Confection et fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la Commune de Séez

■ **Date de la notification du marché public : 12/07/2024**

■ **Durée d'exécution du marché public : 12 mois reconductibles**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 5,5%**
- **Montant HT : 71 000 € HT maximum par an**
- **Montant TTC : 74 905 € maximum par an**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Montants figurant au BPU initial :

Repas 5 composantes :

- 4,64 € HT (repas maternelles)
- 4,74 € HT (repas école élémentaire)
- 4,90 € HT (repas adulte)

Repas 4 composantes :

- 4,22 € HT (repas maternelles)
- 4,32 € HT (repas école élémentaire)
- 4,48 € HT (repas adulte)

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée initiale du marché pour une durée de 12 mois afin d'assurer la continuité de fourniture, conformément à l'article L. 2194-1 du code de la commande publique.

Modification du CCAP :

L'article 1-4 du CCAP est modifié comme suit :

Il est reconduit par période de 12 mois sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

Modification du BPU :

Conformément à l'article 4-3-4 du CCAP concernant la formule de révision des prix, un nouveau BPU est produit afin d'arrêter les prix unitaires des repas pour la durée de prorogation du marché.

Comme stipulé à l'article 4-3-4 du CCAP « une fois révisés, les prix restent inchangés jusqu'à la nouvelle date anniversaire du marché. »

Conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent en annexe du code la commande publique et à 10% du montant du marché initial pour les marchés de fournitures et services [...] »

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : **4 000 €**
- Montant TTC : **4 220 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : **75 000 €**
- Montant TTC : **79 125 €**

Montants figurant au BPU de l'avenant :

Repas 5 composantes :

- 4,50 € HT (repas maternelles)
- 5,38 € HT (repas école élémentaire)
- 5,65 € HT (repas adulte)

Repas 4 composantes :

EXE10 - Avenant

Accueil en préfecture
073-217302850-20240703-2024-004-004-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Confection et fourniture de repas en liaison froide

Page : 2 / 4

- 4,10 € HT (repas maternelles)
- 4,84 € HT (repas école élémentaire)
- 5.21 € HT (repas adulte)

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Séez, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)